
ICANN84 | Réunion générale annuelle – Discussions sur le WHOIS et la politique relative aux données d'enregistrement
Mardi 28 octobre 2025 – 10h30 à 12h00 IST

NICOLAS CABALLERO

Bonjour, bonjour à toutes et à tous. Veuillez vous asseoir. Nous allons bientôt commencer.

JULIA CHARVOLEN

Bonjour et bienvenue à la séance plénière du GAC sur le WHOIS et les politiques de protection des données, le mardi 28 octobre à 10 h 30. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de conduite requises de l'ICANN, le code de conduite du participant de la communauté de l'ICANN et par la politique anti-harcèlement de la communauté l'ICANN.

Les questions ou commentaires seront lus à haute voix uniquement s'ils sont présentés suivant le format approprié dans le chat de Zoom. L'interprétation de cette séance se fera dans les six langues de l'ONU plus le portugais. Si vous souhaitez parler durant la séance, veuillez lever la main sur Zoom. Pensez à indiquer votre nom et la langue dans laquelle vous allez parler, si ce n'est pas l'anglais. Parlez clairement et à un rythme raisonnable pour

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

permettre une interprétation précise de vos propos. Je passe la parole à Nico Caballero, président du GAC.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup, Julia. Bienvenue à cette séance sur le WHOIS et la politique de protection des données. J'ai l'énorme plaisir de vous présenter à nouveau nos invités, Jeff Bedser du SSAC. Est-ce que Paul va nous rejoindre? Il est en route. Très bien. Sarah Wyld. Le Dr. Devesh, est-ce que je dis bien votre nom? Et bien sûr, nos représentants pour le GAC, il y a Gabe Andrews en virtuel, David Bedard du Canada, Owen Fletcher des États-Unis et Martina Barbero. Non, non, vous n'allez pas venir à l'estrade? Ce n'est pas vous. Désolé. Toutes mes excuses. Bon, Bienvenue à toutes et à tous. Je passe sans plus attendre la parole à David Bedard du Canada.

DAVID BEDARD

Merci. Effectivement, c'est un peu aveuglant ici, mais je suis ravi de vous voir aussi nombreux. Nous sommes ici pour parler des questions portant sur l'enregistrement des données. Alors c'est vrai qu'on en parle très souvent ici à l'ICANN. Alors on parle ici le service de demande de données d'enregistrement, le RDRS, la mise à jour des discussions sur les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, les demandes urgentes de divulgation des données d'enregistrement, l'exactitude. Et puis, on va parler quand même du communiqué de Dublin, du GAC.

Alors, c'est vrai qu'il y a beaucoup d'informations, ça peut être un petit peu complexe. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à l'un des responsables thématiques hors ligne et nous allons très certainement vous donner toutes les informations dont vous aurez besoin. Sans plus attendre, je vais passer la parole à Gabe qui va aborder le premier point à l'ordre du jour.

NICOLAS CABALLERO

Merci Gabe de nous avoir. Je sais qu'il est 3 h du matin à Los Angeles. Alors merci beaucoup d'avoir pris le temps de nous rejoindre, Gabe. Je vous repasse la parole, Gabe.

GABRIEL ANDREWS

Merci Nico. J'espère que vous m'entendez bien. Alors passons en fait au transparent suivant. Voilà cette partie de cette séance va nous permettre de passer en revue du matériel que vous aurez déjà vu à plusieurs reprises, notamment durant la semaine de préparation.

NICOLAS CABALLERO

Gabe, est-ce que vous pouvez accroître votre volume parce qu'on vous entend très très mal. Voilà.

GABRIEL ANDREWS

Alors je vais parler en fait de matériel justement partagé lors de la séance avec la GNSO et le GAC. Et puis donc ce sont des documents partagés par le président du Comité permanent du RDRS,

Sébastien Ducos. Donc voilà, nous n'allons rien couvrir de nouveau, mais nous allons en fait faire un récapitulatif de toutes les étapes par lesquelles nous sommes passés, et c'est surtout utile pour les nouveaux membres du GAC.

Alors, sur ce transparent, vous voyez en fait des documents. Alors, c'est du matériel que nous avons présenté durant la semaine de préparation et avant le lancement du RDRS en novembre 2023. En fait, il y a beaucoup de travail communautaire qui a été consacré à ce que l'on appelle le système normalisé d'accès et de divulgation, le SSAD, qui nous a amenés à une évaluation de la conception opérationnelle de ce système.

Nous avons essayé, en fait, de mettre une étiquette de prix sur la base de toute une série d'hypothèses et en fonction de ces hypothèses, c'est vrai que le prix variait quand même assez bien.

Alors, petite seconde, nous avons un problème de lumière.

Alors, nous avons notamment tenu compte du coût d'authentification des demandeurs du SSAD. Cela a été l'un des grands éléments pris en compte. J'y reviendrai.

Et puis à partir de là, il y a une proposition de passer à une sorte de SSAD light que l'on a appelé le système de divulgation du WHOIS, et puis on l'a renommé RDRS. En fait, c'était un projet pilote qui visait à recueillir des données sur les utilisateurs potentiels du SSAD et toute une série d'autres, par exemple, d'autres éléments comme la nature de la demande, etc. Donc beaucoup de travail

avant même le lancement du projet pilote en novembre 2023, il y a presque deux ans. Donc transparent suivant.

Alors le GAC a apporté un soutien considérable et il a aussi apporté ses réactions durant cette période pilote du RDRS. Alors, comme vous le verrez, le GAC, en fait, rejoint le conseil d'administration notamment. Il faut vraiment faire en sorte que le RDRS puisse fonctionner lorsqu'il y a des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Alors, il faut pouvoir également participer pour prévoir la participation ou permettre la participation des opérateurs de ccTLD pour arriver à la pleine participation de tous les bureaux d'enregistrement.

Alors revenons aux données présentées par l'organisation ICANN durant la semaine de préparation. Alors, nous nous rendons compte en fait, que l'une des recommandations sur lesquelles nous sommes revenus à plusieurs reprises, c'est la recommandation... En fait, on parle de la pleine participation des bureaux d'enregistrement. C'est ce que dit le GAC aussi. Durant le pilote, on s'est rendu compte qu'il y avait entre 60 et 90 bureaux d'enregistrement qui ont participé à un moment donné. Alors voilà, on parle ici de quelque 50 % des domaines sous gestion dans l'espace gTLD.

Alors, on voit également. Alors là, je crois que c'est Sébastien qui avait présenté cela lors de la semaine de préparation. Nous voyons également que lorsque des demandes ont été formulées et si vous n'avez pas vu encore ce transparent ou ce graphique, on essaie un

tout petit peu de montrer le flux de demandes du début à la fin, tout au long du projet pilote RDRS. Alors, pour autant que le RDRS est capable d'accepter en fait le nom nommé et de passer cela aux titulaires de données. Alors, parfois, une demande, en fait, a été émise, associée à un nom de domaine et il n'y a pas eu de réponse. Alors, l'une des recommandations, c'est que, si vous n'avez pas une participation pleine des bureaux d'enregistrement, on verra une augmentation double, justement, de l'utilisation du RDRS.

Et si vous voyez la partie de domaines qui ne sont pas, en fait, étayés, soutenus, alors là, on parle de beaucoup de TLD. Et donc là, voilà. Cela nous pousse à dire qu'il faut que les ccTLD puissent participer au RDRS. Alors, rien ne nous permet d'obliger les ccTLD ou les opérateurs de TLD à participer au projet, mais ce serait quand même pas mal qu'ils puissent participer de manière volontaire pour pouvoir répondre à toutes ces demandes qui n'ont pas pu être traitées.

Et enfin, si vous regardez les demandes qui ont été formulées, on voit qu'il y a 900 de ces demandes qui ont été approuvées, et on se rend compte que quelque 300 demandes ont trait à des données qui sont publiquement disponibles. Ce qui veut dire que le bureau d'enregistrement, en fait, renvoie vers un service d'enregistrement fiduciaire plutôt que vers les données sous-jacentes de ce client fiduciaire. Alors, on espère que, les bureaux d'enregistrement changent de comportement. Nous nous rendons compte que sur le temps, effectivement, les bureaux d'enregistrement changent de comportement, répondent plus facilement, et nous pensons que

les services d'enregistrement fiduciaire devraient suivre la tendance également et devraient suivre l'exemple des bureaux d'enregistrement.

Alors parlons maintenant du Comité permanent du RDRS et des recommandations formulées dans le rapport de ce comité permanent. Alors, je suis moi-même partie prenante de ces travaux avec Owen Fletcher, sous la présidence de Sébastien Ducos, qui a fait un excellent travail pour présider le Comité permanent dans ses travaux. Merci à lui. Alors, voilà les six grands thèmes couverts par les recommandations Poursuivre le RDRS au-delà de la période pilote. Permettre l'authentification de groupes de demandeurs en commençant par les forces de l'ordre.

C'est la position du GAC également. Mettre en œuvre des améliorations de système pour effectivement rendre le RDRS durable et pérenne et pour qu'il puisse évoluer. Je l'ai entendu hier dans les discussions. La Commission européenne partage cet avis. Cela se retrouve dans les recommandations. Examiner d'autres travaux de politiques, notamment pour les questions ayant trait aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, ainsi que l'inclusion de liens RDRS dans les systèmes existants, par exemple comme le système RDPAP/WHOIS.

Alors, évidemment, lorsqu'on demande un domaine, il y a des outils qui existent. Par ailleurs, les données sont expurgées à des fins d'anonymisation. Eh bien, là, il faudrait en fait que le client puisse voir, disons, une instruction qui lui dit : Eh bien, vous pouvez

très bien vous adresser au RDRS pour faire la demande s'il y a une justification licite et légitime. Voilà. Ça, c'est quand il y a expurgation de données.

L'autre recommandation du Conseil de la GNSO ou le Conseil de la GNSO devrait recommander au conseil d'administration de l'ICANN de rejeter les recommandations en bloc et les renvoyer devant le Conseil de la GNSO. Alors, attention, nous ne sommes pas en train de dire qu'il faut tout jeter à la poubelle, mais nous nous rendons compte que quelque part dans les recommandations initiales, il faudra procéder à des amendements. Voilà, ça, c'est pour vous planter un petit peu le décor. Et enfin, nous proposons de maintenir, en fait, le comité permanent avec une portée de travail plus limitée. On sait qu'il y aura plus de travail à faire, mais nous avons besoin de l'expertise nécessaire pour poursuivre ces travaux. Transparent suivant.

Les commentaires du GAC sur ce même rapport du Comité se faisaient l'écho de certaines perspectives initiales et nous pouvions les soutenir. En règle générale, nous sommes d'accord pour dire qu'il faut une participation obligatoire de tous les bureaux d'enregistrement. C'était vraiment un point cohérent de notre part. Nous avons également appuyé la recommandation RDRS pour l'authentification des forces de l'ordre, ainsi que nous avons apporté le soutien au personnel de l'ICANN qui travaille là-dessus. Nous avons appuyé les améliorations itératives du RDRS. Comme je viens de le dire, nous avons également apporté un soutien nuancé pour ce qui est de la réjection des recommandations

d'origine SSAD pour qu'elles soient modifiées, mais pas abandonnées. Et enfin, nous soutenons les objectifs RDRS articulés par le CA, et c'est ce que l'on va évoquer sur la prochaine planche. C'est la bonne planche. Alors l'année dernière, il y a eu un alignement robuste entre les perspectives du CA et du GAC. L'un des chevauchements clés ici, c'est que le RDRS est un outil utile qui doit perdurer. Nous partageons cette perspective. Nous voulons que tous les bureaux d'enregistrement participent de façon obligatoire.

Nous estimons que le RDRS devrait être utile lorsque l'on a bien mis en place les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Le CA l'a dit hier, lorsqu'il y a un service d'enregistrement fiduciaire affilié qui est en place, le système doit renvoyer l'information à propos du client au service d'enregistrement fiduciaire. Nous pensons que le mécanisme d'authentification et son évolution est toujours quelque chose d'important à faire. Et il faudrait également avoir les opérateurs de société TLD qui participent sur la base du volontariat.

Par ailleurs, pour le mécanisme authentification des forces de l'ordre, c'est un axe de travail que soutient le PSWG. Et si nous sommes en mesure d'aider sur ce point, c'est principalement parce que nous sommes en mesure d'agir sur l'un des vecteurs de coûts principaux qui étaient prévus dans l'estimation du SSAD. Donc, nous espérons que cela pourra venir en aide à la communauté.

Et c'est ma dernière planche. Alors, au vu de tout ce contexte, quelle est la suite? Le Comité permanent RDRS a bien récemment reçu une série de commentaires publics qui seront intégrés dans le rapport final. Nous anticipons peu de changements pour le rapport que la plupart des commentaires reçus semblent être alignés sur les positions adoptées par les membres du Comité.

Pendant la session du CA de l'ICANN et le GAC, on a évoqué le vote de jeudi visant à prolonger de deux ans le projet pilote du RDRS alors que les travaux politiques se poursuivent à la GNSO. Nous anticipons une acceptation de tout cela. Alors, il devrait y avoir un nouveau document publié par l'organisation ICANN, une analyse des lacunes ou peut-être un rapport d'alignement.

L'idée ici, c'est que les objectifs du CA tels qu'ils ont été articulés et sachez qu'ils s'alignent sur nos objectifs, le CA veut savoir si l'organisation ICANN peut utiliser ces objectifs pour soutenir une politique existante. Cela va être très intéressant et nous nous réjouissons de lire ce rapport. Il est très important pour l'exploitation de tous ces éléments. Après la publication du rapport et après la phase de consultation publique, le CA collaborera avec la GNSO pour s'emparer de tous ces éléments et fixer le cap à l'avenir.

Nous nous attendons à ce que la conversation d'ici là soit captivante, et nous nous attendons à ce que ce rapport de l'ICANN org cadre le nombre de politiques qui seront nécessaires ou qu'il

faudra adopter pour mettre cela en place. Merci aux interprètes, et je m'excuse d'avoir parlé trop rapidement.

NICOLAS CABALLERO

Merci Gabe. Y a-t-il des questions? La Commission européenne.

GEMMA CAROLILLO

Merci Nico. Je n'ai pas pu lever la main dans Zoom. Merci Gabriel de cette présentation. Merci de suivre de près les travaux du Comité permanent pour le GAC. J'ai une question, je ne sais pas si Gabe, tu pourras y répondre ou si quelqu'un d'autre pourra y répondre.

Hier, lors de notre réunion avec le conseil d'administration de l'ICANN, nous avons évoqué des éléments cruciaux, notamment en matière d'alignement des objectifs. Mais ce que je comprends, c'est que les recommandations SSAD ne seront pas rejetées, mais plutôt seront prises en compte et susciteront éventuellement une action. Ce n'était pas tout à fait clair. Ça a été évoqué lors de la réunion avec le CA. Bon, je ne sais pas si quelqu'un avait de meilleurs renseignements, une meilleure compréhension de tout cela.

GABRIEL ANDREWS

Bon, je vais tout simplement dire que je n'ai pas plus d'information quant à la perspective du CA. Mais ceux qui sont sur l'estrade ont peut-être de meilleures informations. Alors, j'ai fait un commentaire sur le rejet potentiel de ces recommandations, mais

cela venait du Comité permanent. Cela a été formulé sans la contribution du CA à ce moment.

Mais s'il y a un moyen de compléter ces recommandations sans les rejeter, c'est une nouvelle évolution. Et je ne pense pas que cela entre en conflit avec la recommandation du Comité permanent. L'idée, je pense, était de pouvoir mettre en place les mesures qui avaient été suggérées, mais peut-être qu'il y aura une meilleure contribution par d'autres parties prenantes.

NICOLAS CABALLERO

J'ai l'Allemagne, puis l'Inde. Soyez bref, s'il vous plaît. Nous avons beaucoup d'éléments à évoquer aujourd'hui.

RUDY NOLDE

Alors c'est plutôt un commentaire. L'Allemagne au micro. Chacun, je pense, est en mesure d'entrevoir le potentiel d'un tel outil. Mais on voit les données d'utilisation et la performance et l'on voit que le RDRS ne fonctionne pas comme on le voudrait. On a évoqué les raisons de cet écueil pour de nombreuses raisons, mais je pense que c'est néanmoins crucial de réitérer le fait que, malgré les écueils en matière de performance, le désir d'un tel outil est intact et que le manque d'utilisation découle d'un manque d'efficacité.

J'entends que certains bureaux d'enregistrement estiment qu'ils ont leur propre système qui fonctionne bien mieux. Ils font valoir que les requêtes reçues par le biais de leur propre système sont de bien meilleure qualité, plutôt que les requêtes envoyées par le biais

du RDRS. Et ces bureaux d'enregistrement nous disent qu'ils n'ont pas besoin du RDRS et qu'ils ont leur propre système. Donc, peut-être que l'on pourrait mettre en place un effort collaboratif pour qu'ils partagent leurs meilleures pratiques.

GABRIEL ANDREWS

Alors si je peux répondre très brièvement. C'est un bon commentaire. Alors, j'entends que l'une des recommandations formulées, c'est une perspective du GAC et du CA de garantir un accès API pour les bureaux d'enregistrement et les demandeurs. Cela permettrait de garantir une meilleure capacité pour le RDRS d'organiser un système de triage des requêtes. Cela devrait permettre de répondre à certaines des préoccupations des bureaux d'enregistrement. Il y a 2 à 3 000 bureaux d'enregistrement de par le monde, même si certains de ces bureaux d'enregistrement ont un logiciel de pointe. Je pense qu'il serait difficile pour les demandeurs d'avoir un aperçu de tous les systèmes exclusifs des bureaux d'enregistrement, et je pense que cela confirme l'utilité du RDRS.

NICOLAS CABALLERO

Au-delà de l'accès API, il faudrait avoir accès au code source, selon moi. J'ai l'Inde désormais.

SUSHIL PAL

Merci Gabe pour une présentation si exhaustive. Alors bon, pour ce qui est des 2 ou 3 000 bureaux d'enregistrement, apparemment le

RDRS va mettre en place une seule et même API, donc il n'y aura pas besoin d'avoir une API par bureau d'enregistrement.

Pour ce qui est du rapport d'analyse des lacunes ou d'alignement, a-t-on un rapport séparé pour cela? J'ai cru comprendre que le rapport du Comité permanent est un rapport d'analyse des lacunes sur le RDRS. Parle-t-on d'un nouveau rapport pour celui dont vous parlez?

GABRIEL ANDREWS

Oui, c'est une question essentielle. Au Comité permanent RDRS, on a réfléchi à une telle analyse, mais récemment, on a compris que le CA allait demander à l'organisation ICANN de fournir une analyse. Et je pense qu'ils ont évoqué cela avec vous hier. Ils ont demandé si les politiques existantes pouvaient être déployées ou s'il fallait de nouvelles politiques. Et ce rapport distinct va être publié vendredi. Ça, c'est nouveau pour nous. Je pense que c'est la semaine dernière que Becky a briefé le Comité permanent RDRS.

Donc oui, c'est un axe de travail distinct, utile, je l'espère. Mais il va être publié vendredi, après l'ICANN 84, et nous aurons tout à fait l'intention de l'examiner. Et nous voudrions recueillir les commentaires du GAC sur ce nouveau rapport. Je crois qu'il y a une consultation publique jusqu'au mois de décembre cette année, mais nous n'avons pas la date d'échéance exacte.

NICOLAS CABALLERO

Merci Gabe. Il faut poursuivre. Merci Gabe de prendre le temps de nous présenter cela à 3 h du matin.

Alors passons à la suite. Prochain point à l'ordre du jour. Un point sur les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. À cette fin, je vais donner la parole à Owen Fletcher des États-Unis.

OWEN FLETCHER

Bonjour, Owen Fletcher, suppléant des États-Unis pour le GAC. Cela va être un point de situation très bref sur les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. C'est un point de situation à mi-parcours, car il y aura à l'avenir des décisions plus fermes qui devront être prises quant à ces questions.

Gabe et moi-même sommes tous les deux sur le groupe de travail PPSAI. C'est un groupe de travail qui se penche sur Les recommandations de 2016 liées aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire et la possibilité de les mettre en œuvre pleinement, le PPSAI et le Groupe de travail sur l'accréditation des services susmentionnés. Vous pouvez lire le rapport, mais le travail de l'équipe de révision de la mise en œuvre pour le Groupe de travail sur l'accréditation des services subventionnés, a demandé au Conseil de la GNSO d'envoyer des contributions qui pourront aider l'équipe de révision de la mise en œuvre à poursuivre ses efforts.

L'équipe réduite de la GNSO a produit des réponses aux questions de l'équipe de l'IRT, l'équipe de révision de la mise en œuvre, et le

conseil de la GNSO va évoquer ces réponses pendant l'ICANN 84, et l'on s'attend à ce que l'IRT du PPSAI continue de se réunir et à plancher sur ces conclusions.

Entretemps, Gabe et le CA ont évoqué cela, le CA et le GAC ont stipulé leur intérêt dans un RDRS qui faciliterait des requêtes pour les informations liées aux services d'enregistrement et d'anonymisation. Donc, c'est un axe de travail différent de l'IRT, l'équipe de révision de la mise en œuvre. Mais c'est un sujet qui est en réalité très prégnant pour le GAC. Donc, restez branchés pour d'autres mises à jour au prochain ICANN sur les services d'enregistrement et d'anonymisation fiduciaire.

NICOLAS CABALLERO

Merci beaucoup, les États-Unis. Alors, on va s'arrêter là pour l'instant juste pour voir s'il y a des réactions dans la salle. En virtuel, je ne vois pas de main levée, ni dans la salle, ni sur Zoom. Merci beaucoup, Owen. Passons au point suivant. Les demandes urgentes de divulgation des données d'enregistrement. Et là, je passe la parole à mon très cher collègue du Canada, David.

DAVID BEDARD

Merci Président. Bonjour, je m'appelle David Bedard, représentant du GAC du Canada. Je vais vous donner me faire un petit topo concernant un petit topo des photos des travaux qui ont été menés sur les demandes urgentes pour la divulgation des données

d'enregistrement et je vais bien sûr également partager ma présentation avec Gabe sur le PSWG.

Alors, nous sommes en train de travailler, en fait, d'une recommandation de politique, la recommandation 18 de la phase 1 de l'EPDP, où l'on nous dit en fait qu'un calendrier séparé sera examiné pour la réponse aux demandes de divulgation raisonnable dite urgente, ces demandes, pour laquelle on a effectivement des éléments de preuve qui indiquent qu'il faut effectivement divulgation urgemment, qu'il faut divulguer urgemment les données.

Donc, c'est dans des cas très, très spécifiques, dans des circonstances très, très spécifiques, lorsqu'il y a menace à la vie humaine, menace de blessure sérieuse, menace aux infrastructures critiques ou menace d'exploitation des enfants. Alors, nous n'avons pas réussi à aboutir dans nos travaux au moment et à remplir, en fait, l'exigence de la recommandation.

Alors, voici un tout petit peu les travaux et les allers et venues entre le GAC et le CA. Alors, c'est vrai que le GAC a beaucoup insisté sur le fait d'avoir vraiment une période de temps qui soit stipulée pour répondre aux demandes urgentes de données d'enregistrement. Ça fait quelque temps déjà. Le GAC, d'ailleurs, a délivré un avis sur ce point. Le communiqué de San Juan dit en fait que le CA devrait agir aussi rapidement que possible pour établir un processus clair et un calendrier pour une réponse ou pour plutôt l'élaboration de politiques sur les demandes urgentes.

Alors, une lettre est envoyée au Conseil de la GNSO. Et là, le conseil d'administration dit qu'il faudrait en fait trouver un délai de réponse beaucoup plus court en minutes ou en heures plutôt qu'en jours. Donc, c'est quand même quelque chose qu'il est important de prendre en compte dans les réflexions.

Par la suite, le Conseil de la GNSO a souscrit à l'évaluation du CA et a proposé une réunion entre le Conseil de la GNSO ou le CA et les membres intéressés du GAC pour voir quelle était la marche à suivre. Alors, ce que j'ai mis ici, c'est qu'il a été décidé que, en fait, on allait travailler sur deux pistes de travail : une piste technique sous la direction du PSWG pour voir les mécanismes qui permettent d'authentifier les forces de l'ordre. Et puis, une piste plus politique qui entamerait ces travaux où les travaux seraient entamés en parallèle pour véritablement arrêter un temps de réponse adéquat pour les demandes authentifiées. Et donc l'idée, c'est de construire vraiment un mécanisme pour examiner, en fait, les demandes urgentes émanant de forces de l'ordre vérifiées, authentifiées.

Donc, on y travaille depuis l'ICANN 82. Nous avons donc ces deux pistes de travail. Je vais peut-être passer la parole à Gabe qui dirige les travaux justement sur la piste technique. Et puis moi-même je vous parlerai des travaux de politique qui ont été menés.

GABRIEL ANDREWS

Merci beaucoup. Alors nous avons avec le PSWG qui travaille sur ce que l'on appelle un mécanisme à long terme et un mécanisme à

court terme, c'est-à-dire que l'on a vu en fait ce qui existait. Alors le mécanisme à long terme serait en fait un mécanisme d'authentification plus exhaustive. Alors, on est en train, en fait, de voir tous les portails existants ou futurs que l'on pourrait mettre en place pour les forces de l'ordre qui permettraient à ces forces de l'ordre d'être authentifié. Donc en fait, quand on parle de par le biais de l'ICANN, on parle surtout d'une connexion par le biais du RDRS.

Ces portails offriraient des services aux forces de l'ordre, notamment le RDRS potentiellement. Donc ça veut dire que l'ICANN serait le fournisseur de services et le portail forces de l'ordre serait en fait géré par les fournisseurs d'identité. Alors, nous avons avancé dans les travaux. Nous sommes convenus, par exemple, du protocole qu'on va utiliser. Il y a plusieurs protocoles qu'on pourra utiliser. On est d'accord sur le protocole.

On est d'accord sur les éléments de données. Bon, évidemment, cela dépend des données qui sont déjà recueillies par les portails, par exemple employeur, autorité, nom du pays, etc. Ce sont en fait des choses qui sont importantes à normaliser, surtout lorsqu'on reçoit en fait des sources où l'on utilise des sources diverses, comme Interpol par exemple, qui dispose de son propre système, ou les États-Unis. Donc il faudrait soumettre des données sous un format normalisé.

Là, on a bien avancé dans les discussions. Ces discussions, en fait, ont impliqué le personnel technique de l'organisation ICANN, la

question de tous parler le même langage. Nous pensons que ces travaux vont vraiment être commencés durant le premier semestre 2026, à partir de janvier, On l'espère. C'est un petit peu le calendrier que l'on entrevoit en matière de développement, et j'ai reçu vraiment un soutien très, très fort de la part de nos collègues d'Interpol. Merci à Interpol d'ailleurs.

Et c'est vrai que nous avons reçu beaucoup de soutien avec une bonne communication avec le personnel technique de l'organisation ICANN.

Alors on pourra vous en parler plus une fois qu'on commencera les travaux de développement au début de l'année prochaine. Donc, je vous soumettrai beaucoup de mises à jour. Je dirai aussi que, dans le cadre de nos discussions avec nos partenaires, on a évoqué aussi la possibilité de créer un mécanisme à court terme peut-être moins solide, mais tout aussi utile. Nous avons des listes de services de l'ordre qui sont membres d'Agence mère.

Interpol compte quelque 190 nations membres. Europol, là, on parle bien d'une trentaine. Les États-Unis ont vraiment des milliers, par exemple d'agences de voyage au niveau des États, des agences tribales, au niveau fédéral.

Donc, face à la diversité de situation, nous avons obtenu en fait des listes de ces agences avec des identificateurs. Tout cela a été soumis à l'organisation ICANN. Donc, si quelqu'un soumet une demande, s'il n'y a pas d'identificateur dans la catégorie des forces de l'ordre, eh bien voilà, ces listes nous serviraient de points de

données. L'ICANN possède déjà un grand nombre de ces listes, et nous sommes en train de revoir toutes ces listes pour voir comment nous pourrions en fait partager ces données avec les bureaux d'enregistrement, qui nous ont proposé de commencer, par exemple, par le portail de service de nommage. Voilà, je m'arrête là. Si vous avez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à me contacter, je pourrais vous donner plus de détails directement.

NICOLAS CABALLERO

Merci. Petite question technique lorsque vous parlez de normes, on parle de formats. On parle de CSV, de PDV, d'ODF par exemple.

GABRIEL ANDREWS

Non, non. Alors pour la solution à long terme, on parle de protocoles bien particuliers avec des éléments des données. Alors, ce n'est pas à strictement parler, un format FOSS, mais en fait je ne suis pas moi-même un ingénieur, mais en tous cas, je peux très certainement vous donner plus d'informations plus avant.

DAVID BEDARD

Merci. Merci beaucoup. Transparent suivant. Voilà les travaux de politique que nous avons mené sur la piste de politique. J'ai tendance à parler un petit peu trop vite, donc je vais essayer de ralentir.

Bien, pour ce qui a trait aux réunions de l'IRT sur cette question. Alors, les membres de la petite équipe du GAC ont participé, je crois, en tout à six séances avec l'organisation ICANN et les parties

contractantes, pour essayer d'arriver à une mise à jour de la politique sur le temps de réponse aux demandes urgentes des forces de l'ordre.

Il est important de noter que nous avons eu en fait ces discussions, partant de l'hypothèse qu'une politique pourra être mise en œuvre une fois qu'on aura un mécanisme d'authentification, cet élément dépendant du premier.

Alors, nous avons quelques changements que vous voyez en fait sur ce transparent. Voilà les changements que nous avons arrêtés à titre de compromis. Le 3.8, demande urgente de divulgation licite. Alors là, ce serait en fait une mise à jour de la rédaction de la politique de données sur les données d'enregistrement. Donc, une demande urgente et soumise par un demandeur authentifié qui, dans des circonstances, qui posent vraiment une menace à la vie, une menace de blessures corporelles sérieuses, menace à l'infrastructure critique ou d'exploitation d'enfants, dans les cas où, effectivement, la divulgation des données est nécessaire pour lutter contre cette menace. Voilà. Là, on définit en fait cette portée très stricte dont je vous parlais précédemment.

Et au 3.9, nous avons en fait le demandeur authentifié. Là, il y a une définition. Cela veut dire quoi? Que le demandeur des forces de l'ordre ou l'autorité compétente ou de confiance, ou fiable, est authentifié à travers un mécanisme d'authentification mis en œuvre conformément à la politique de consensus de l'ICANN.

Alors ici, nous avons d'autres changements, d'autres amendements qui sont proposés à la politique de données d'enregistrement. Nous avons par exemple, la section 10.7.1.1. Ça, c'est une demande de divulgation est une urgence, une demande urgente si elle est soumise par un demandeur authentifié. Et cette entité est bien témoin du fait que cette demande est bien à des circonstances définies.

Dans la section 3.8 et puis là, on rentre vraiment dans le fond du sujet pour ce qui a trait aux exigences posées aux parties contractantes pour répondre à une demande urgente. Alors, dans les deux heures après réception de la demande, les parties contractantes devraient au moins envoyer une réponse, quelle qu'elle soit, et puis tout changement, répondre à la demande d'urgence sans retard et au plus tard dans les 24 h, sauf circonstances exceptionnelles telles que décrites dans la section 10.7.23 que je vous présenterai dans le transparent suivant.

Alors bon, ça c'est un changement important puisque là, en fait, on parle des cas très, très limités où l'on peut effectivement demander une prorogation pour répondre à une demande urgente. Donc là, je voulais simplement souligner que le GAC estime que, en fait, ce calendrier de 24 h doit s'appliquer par défaut. Mais après discussion au sein de l'IRT avec les parties contractantes, il est apparu clairement que l'on n'arriverait pas à un consensus sur justement cette exigence de 24 h, à moins que l'on convienne d'une clause d'extension en cas de force majeure. Par exemple, si les

circonstances empêchent un opérateur de registre ou un bureau d'enregistrement de répondre à la demande.

Voilà en fait la rédaction proposée par le GAC à titre de compromis. Et vous le voyez en fait à l'écran, je ne vais pas tout lire, mais il est important peut-être de voir le texte en gras. Donc la fenêtre de temps durant laquelle un bureau d'enregistrement et un opérateur doivent répondre, cette fenêtre de temps ne peut dépasser les 72 h. Et ça, c'est dans les cas vraiment exceptionnels où ils ne pourraient pas répondre dans les 24 h. Et puis là, on parle aussi de force majeure, c'est-à-dire d'événements imprévus et incontrôlables. Transparent suivant.

Et où en sommes-nous? Eh bien, les amendements à la politique maintenant, qui sont débattus au sein de l'IRT, font l'objet d'une consultation publique jusqu'au 15 décembre. Et l'organisation ICANN aimerait recevoir des commentaires sur trois volets. Tout d'abord, la clarté du langage de la politique proposée. Alors, est-ce que c'est aligné sur la recommandation de politique de la GNSO, en particulier la recommandation 18 de la phase 1 de l'EPDP?

Est-ce que l'inclusion d'un mécanisme d'identification exige un développement de politiques au titre de la GNSO. Je vous rappelle en fait que cette fenêtre de temps de 24 h dépend de l'existence d'un mécanisme d'authentification qui reste quand même un thème en suspens.

Alors, à mesure que la période de consultation publique est ouverte pour l'équipe réduite du GAC. Donc, il y aura l'équipe

réduite qui va préparer un document pour le GAC pour consultation. Il faut garder deux choses à l'esprit pour les considérations du GAC. Il y a toujours des réserves quant à ce calendrier de 24 h. Nous verrons ce que penseront les parties contractantes et ce que d'autres entités soumettront pendant la phase de consultation publique.

Et puis, il y a également la question des travaux politiques et leur nécessité ou non. Le CA hier nous a dit qu'il fallait sans doute revisiter la recommandation 18 pour réfléchir au lancement d'un éventuel processus politique. Donc, il faudrait qu'il y ait alignement ici. Donc, on va suivre de près ces débats, mais nous prenons cela en compte. Le GAC est tout à fait au fait de cela, notamment car tout processus d'élaboration des politiques sur ce mécanisme va repousser la mise en œuvre de la politique elle-même. La prochaine planche, s'il vous plaît.

Exactitude des données d'enregistrement. Alors, nous pouvons prendre quelques questions, mais je vais donner la parole à Nico pour cela.

NICOLAS CABALLERO

Merci au Canada. En effet, faisons une brève pause. Y a-t-il des questions en salle ou en ligne? Je vois qu'il n'y a pas de demande de prise de parole. La Commission européenne.

GEMMA CAROLILLO

Oui, merci Nico. Merci David pour ce point de situation. La Commission européenne s'implique activement avec d'autres membres du GAC pour ce qui est de la mise en œuvre de cette politique. C'est à l'ordre du jour du GAC depuis un certain nombre de réunions. Nous avons formulé des avis à plusieurs reprises et David a déjà rappelé tout cela. Donc, il y a des progrès qui sont accomplis. Nous progressons et il semble que l'on atteigne le bout du tunnel, et ce, de façon satisfaisante. Évidemment, tout n'a pas été bouclé et il faut demeurer vigilant.

Et je veux appuyer ce que David a dit. Les commentaires formulés par le conseil d'administration de l'ICANN quant à la façon d'intégrer le système d'authentification dans le système, cette politique est, selon nous, rassurante et elle ne devrait pas repousser par trop la mise en œuvre de tout cela, processus qui a déjà par ailleurs été ouvert il y a trois ans.

NICOLAS CABALLERO

Merci à la Commission européenne. J'ai Eswatini, puis l'Inde.

ANDREAS DLAMINI

Merci, Monsieur le président. Andreas d'Eswatini au micro. Deux questions. Peut-être que j'ai tout simplement besoin d'un éclaircissement. Comment est-ce que les forces de l'ordre récupèrent-elles le processus d'authentification? Y a-t-il déjà des étapes bien précises pouvant mener à l'authentification d'un demandeur?

Deuxième question. Je l'ai déjà posée hier, cette question par ailleurs. Cette question a trait aux pays en voie de développement. Certains de nos pays n'ont pas de bureau d'enregistrement. Et parfois, ces bureaux d'enregistrement sont vraiment implantés à de grandes distances de notre pays. Alors que faire si elles ne répondent pas?

DAVID BEDARD

Alors je vais donner la parole à Gabe qui va vous répondre.

GABRIEL ANDREWS

Oui David, je comprends. Alors oui, tu as raison, c'est tout à fait correct. Les pays en voie de développement n'auront pas les mêmes ressources que les pays développés. C'est tout simplement un sujet qu'il faudra traiter. Ce que l'on peut faire, c'est identifier les ressources supplémentaires que l'on pourrait consacrer à cela, plutôt que de créer une architecture qui traite cela directement, qui serait par trop onéreuse.

Nos homologues d'Interpol font valoir qu'ils veulent créer un portail qui pourrait acheminer des ressources vers tous leurs États membres. Je sais qu'ils ont quasiment tous les États du globe dans leur liste de membres, mais bon, je ne veux pas parler en leur nom. Donc, il y a des défis en matière de ressources parmi leurs membres également, mais ils tentent de créer des outils et des ressources qui pourront être exploitées par tous les États membres. On pourra sans doute en parler davantage une fois que ce portail va se

matérialiser. Mais pour l'instant, l'objectif est d'intégrer autant de membres que possible dans cet effort.

Donc oui, des défis, il y en a, c'est certain. On les reconnaît, ces défis, on tente de les surmonter, mais on ne peut évidemment pas dire que l'on sera efficace à 100 %. On ne pourra pas toucher 100 % des forces de l'ordre, c'est une chimère. En revanche, on peut toucher la majeure partie des organes de répression afin qu'ils puissent s'authentifier eux-mêmes, et cela sera déjà bien mieux que la situation actuelle.

NICOLAS CABALLERO

Merci Gabe. Alors je veux mettre l'accent sur l'importance des logiciels en source ouverte à nouveau, pas simplement pour des questions financières ou budgétaires. Par ailleurs, facturer 175 logiciels, même si c'est le même logiciel à 175 pays différents, cela coûte également de l'argent. Je pense qu'il faut pouvoir accéder au code source et il faut pouvoir le modifier, ce code source, selon les desiderata de votre gouvernement ou de vos forces de l'ordre. C'est, selon moi, une composante essentielle de cet effort. L'Inde.

SUSHIL PAL

Alors, je veux clarifier un point pour ce qui est de l'authentification des requêtes urgentes. Nous estimons que cela fait partie de la recommandation 18 et qu'il ne faut pas de PDP distinct. Pourquoi a-t-on besoin d'un nouveau PDP ici pour cette politique? S'il y a des requêtes urgentes, elles doivent venir de forces de l'ordre

authentifiées. Il s'agit simplement ici d'activer la plateforme. Pour faire cela, il y a beaucoup de plateformes d'authentification qui sont en mesure de faire cela. Donc, j'ai du mal à comprendre pourquoi il faudrait un PDP ici. S'il y a un PDP, on va repousser la mise en œuvre de deux ans.

DAVID BEDARD

Il y a encore un peu d'incertitude ici, le débat est en cours. On ne sait pas s'il va falloir un PDP, et cela a par ailleurs été souligné dans un commentaire. On recherche un peu plus de clarté en la matière. Lors de la bilatérale entre le GAC et le CA hier, il est apparu que le CA n'exigerait pas nécessairement un PDP supplémentaire pour le mécanisme d'authentification. Donc, j'entends vos préoccupations. Malheureusement, il faudra faire montre de patience avant d'avoir une réponse définitive.

NICOLAS CABALLERO

Merci l'Inde. Merci le Canada. Eswatini, s'il vous plaît, en deux mots vraiment.

ANDREAS DLAMINI

Je n'ai pas entendu de réponse à la deuxième partie de ma question.

DAVID BEDARD

Je pense que la deuxième partie de votre question relève de la conformité. Si le bureau d'enregistrement ne répond pas, c'est un

problème de conformité. La réponse est obligatoire. Ce peut être un refus. Et s'il n'y a pas de réponse, c'est un sujet qu'il faut soumettre au département conformité de l'ICANN. Sont-ils obligés de répondre au titre de leurs relations contractuelles avec l'ICANN? C'est à vous de contrôler ça avec le département conformité de l'ICANN.

NICOLAS CABALLERO

Gabe.

GABRIEL ANDREWS

Alors je voulais préciser un peu plus un point quant aux efforts qui vont débuter dans la première moitié de 2026, notamment pour ce qui est des travaux des forces de l'ordre, main dans la main, avec nos partenaires Interpol.

Nous appuyons le soutien de l'organisation ICANN. Ils ont des ressources limitées en matière de développement et certaines vont être consacrées à la prochaine série de nouveaux gTLD. Donc, il y a un équilibre à ménager ici. Mais je ne veux pas non plus m'exprimer au nom d'Interpol ici et des forces de l'ordre, donc je voulais clarifier ce point.

NICOLAS CABALLERO

Merci Gabe. C'est bien noté. A ce stade, il faut que nous passions à la suite. Nous allons parler d'exactitude des données d'enregistrement et je vais donner la parole à Owen. Owen?

OWEN FLETCHER

Alors c'est encore moi. Peut-on afficher la planche suivante, s'il vous plaît? Pour ce qui est de l'exactitude des données d'enregistrement, je voudrais planter le décor brièvement afin que vous soyez tous sur la même page. Puis il y aura une table ronde avec les orateurs à ma gauche, que je présenterai dans un bref instant.

Voici un échantillon de récents commentaires du GAC liés à l'exactitude des données d'enregistrement. Cela a été évoqué dans de nombreux communiqué ces dernières années. Je pourrais en lire quelques-uns, mais je souhaite plutôt attirer votre attention sur les préoccupations répétées formulées par le GAC quant aux travaux avançant cahin-caha sur l'exactitude qu'il avait, notamment l'équipe de cadrage de l'exactitude dont les travaux ont été mis en pause depuis 2022.

Récemment, il y a eu davantage de points de situation sur ce point. Il y a une équipe réduite de la GNSO sur l'exactitude, qui a élaboré des recommandations mises à jour pour aider. Un de nos orateurs en a parlé lors de notre réunion bilatérale avec la GNSO, et il en parlera davantage dans quelques instants. Je voulais également vous dire que lors de l'ICANN 83. Le GAC a fait valoir son intérêt quant à l'échéance de 15 jours pour que les bureaux d'enregistrement valident les données de contact du bureau d'enregistrement.

Récemment, le GAC a fourni des contributions sur les données d'exactitude pour informer les travaux de la petite équipe de la GNSO et le GAC a évoqué l'importance de l'exactitude pour les efforts des forces de l'ordre lorsqu'ils doivent faire de l'attribution de sujets ou de la notification de victimes, c'est-à-dire qu'il est important pour les forces de l'ordre d'avoir les informations de contact pertinentes pour les titulaires de noms de domaines dans ces situations.

Alors, quelques points sur l'équipe de cadrage exactitude. Et je vais inviter Paul à dire quelques mots à ce propos un peu plus tard. Alors, dans la deuxième partie de la planche, il y a un ensemble de recommandations de la petite équipe que Paul pourra couvrir. Si vous l'avez manqué, le département conformité de l'ICANN a organisé un webinaire avant l'ICANN 84, pour que les membres du GAC qui sont intéressés puissent avoir une meilleure compréhension de ce qui est actuellement exigé et sur la façon dont l'ICANN applique les dispositions relatives à l'exactitude dans leurs contrats.

Alors, pour ce qui est de la conformité, les bureaux d'enregistrement ont 15 jours pour avaliser l'adresse électronique ou le numéro de téléphone du titulaire de nom de domaine. Les bureaux d'enregistrement doivent également inclure quelque chose dans leur accord d'enregistrement. Une disposition couvrant les données de contact, et il doit faire des efforts commerciaux raisonnables pour mettre en application cet accord. Par ailleurs, la conformité prévoit des audits de ces bureaux d'enregistrement,

des audits annuels, et ceux-là peuvent inclure des questions relatives à l'exactitude. Et vous pouvez consulter les constatations d'audit passés sur le site Web de l'ICANN. Prochaine planche.

Et je vais donner la parole à nos orateurs. Donc, chaque personne dans ce panel, en fait, apporte sa propre perspective, et ce sera utile pour le GAC que de recueillir des informations sous ces différents angles. Nous sommes déjà en train de nous pencher sur ce que nous devrions faire par la suite. Nous allons commencer par Jeff Bedser du comité consultatif Sécurité et stabilité – le SSAC. Je crois que, en fait, Jeff a une présentation PowerPoint. Si on pouvait les mettre à l'écran?

Ou sinon, je vous présente Paul McGrady, qui est du Conseil de la GNSO et qui a dirigé les travaux de la petite équipe du Conseil de la GNSO sur l'exactitude. Sarah Wyld du groupe des représentants des bureaux d'enregistrement et le Dr. Devesh Tyagi de NIXI, qui est en fait l'opérateur du .in, donc le ccTLD, le nom de domaine de premier niveau géographique de l'Inde. Voilà, je vais passer la parole à Jeff.

JEFF BEDSER

Bonjour, Jeff Bedser. On m'a demandé en fait de vous parler très, très rapidement des rapports SSAC sur l'exactitude des données d'enregistrement DNS en particulier. Eh bien, les travaux de ce qu'on appelle le SAC129.

Merci. Alors, il y a des travaux SAC003 de 2003, qui fait référence au rapport SAC058 qui remonte à 2013. Donc 2003, c'était tout début de l'ICANN, et c'est quand même un thème qui revient sur le tapis tous les dix ans, plus ou moins pour le SSAC, puisqu'encore une fois on en a parlé en 2025. Alors, le SAC129 a été publié en 2025. Le SAC058, c'est quoi? Eh bien, c'est le cas de validation des données d'enregistrement d'un nom de domaine. Le SAC129, ce sont les commentaires du SSAC sur la proposition conceptuelle, sur le concept d'exactitude de la GNSO de juillet 2005. Et puis, tous les deux mettent l'accent sur l'exactitude en tant que fondamentale pour la stabilité et la sécurité du DNS et du besoin aussi d'avoir une bonne compréhension des parties prenantes et une approche ou plusieurs approches de validation.

Alors voilà, ça c'est une ventilation plus détaillée. Le SAC058 établit en fait une approche systématique de la validation de données, identifie les parties prenantes et les cas d'utilisation spécifiques pour les données d'enregistrement, offre un cadre pour une bonne compréhension des exigences en matière d'exactitude. En fait, on y fait référence dans le cadre du SAC29 en tant que travail fondamental, et l'annexe contient en fait une analyse des parties prenantes et puis les objectifs. Alors vous trouverez tout cela sur le site web de l'ICANN et la page wiki.

Le SAC129, en fait, reprend des arguments de sécurité fondamentaux pour l'exactitude, l'utilité, l'utilisabilité, la sécurité, par exemple, pour garantir que les forces de l'ordre n'est pas bien sûr d'obstacles, les efforts de lutte contre les abus DNS, etc. Et puis

on parle aussi d'efficacité opérationnelle. Merci beaucoup. Planche suivante.

Alors, les recommandations tirées de ces documents sont en fait résumées dans ces cinq puces. Définir l'exactitude. Qu'est-ce que l'exactitude au titre des diverses réglementations? Arriver à l'exactitude. Comment garantir des niveaux d'exactitude suffisant des données pour répondre aux besoins. La mesure des avantages. Quantifier les avantages pour justifier aussi la charge commerciale. Alors, la conformité vis à vis de la directive européenne sur tout ce que cela signifie pour les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre et les méthodes d'évaluation. Comment mesurer l'exactitude et la conformité? Alors, bien sûr, on parle bien de textes qui remontent à 2003 et à 2013, la technologie a fortement avancé et les points de contact utilisés pour contacter les entités ont évolué.

Alors, nous avons vu évidemment une prolifération des numéros de téléphone VoIP. Donc, tout le monde a un numéro de téléphone qui apparaît ou n'apparaît pas ailleurs dans le monde. Donc, il faut évidemment, bien sûr, travailler là-dessus. Et puis, je crois que je l'avais dit dans une autre séance du GAC et toute une série d'autres réunions de l'ICANN, l'utilisation de l'IA peut permettre de vraiment falsifier beaucoup de documents gouvernementaux, ce qui crée énormément de problèmes au moment de la validation des données. Merci beaucoup. Je te rends la parole, Owen.

OWEN FLETCHER

Merci beaucoup. Paul.

PAUL MCGRADY

Merci. Paul McGrady. Je suis là en fait, en tant que représentant du conseil GNSO. Alors je représente aussi les parties contractantes. J'ai été désigné en ce sens par le NomCom. Alors je ferai de mon mieux. Alors j'ai beaucoup d'avis personnels sur beaucoup de questions, J'essaierai de ne pas les partager, mais bien de parler au nom de tous mes collègues.

Alors, à titre préliminaire, je voulais simplement ajouter que cette question se porte bien au sein de la GNSO. On en parle encore et toujours. Du reste, il y a une séance demain après-midi à 16 h 30 qui sera consacrée justement à l'exactitude. Pouvons-nous avoir l'anonymisation pour un internet sécurisé? Alors anonymité, c'est difficile pour moi à prononcer. Donc alors je le mentionne déjà parce que je sais qu'aujourd'hui il y aura une séance de rédaction du communiqué, ce serait peut-être intéressant.

Alors est-ce qu'on pourrait peut-être revenir sur cette planche, sur la recommandation de la petite équipe qui travaille sur l'exactitude au titre de la GNSO? Quatre choses sont ressorties de ces recommandations et je vais me centrer sur le point quatre si je le peux. Mais je commencerai par les trois autres éléments qui me semblent très pertinents.

Alors donc, il nous faut examiner, en fait, ce délai de 15 jours pour la validation des informations de contact. Alors, comme je l'ai dit

plus tôt dans la semaine, quand je suis venu m'entretenir avec vous, cette question a été renvoyée à la petite équipe qui travaille sur l'utilisation malveillante du DNS. Et dans le flux de travaux sur les abus DNS, alors soit on examine la possibilité de lancer un PDP sur deux pistes ou deux PDP sur une piste chacune. On y reviendra.

Puis, nous parlerons plus avant aussi de ce qu'a abordé l'Inde, l'Union européenne et aussi les États-Unis qui nous disent : Eh bien, pourquoi ne pas passer à zéro jour? On y parle, on en reparlera plus avant. Ça, c'était pour la puce numéro un. La puce numéro deux, c'est faire en sorte que du matériel pédagogique soit disponible pour encourager les titulaires de noms à soumettre des informations plus exactes.

Alors, je l'ai déjà dit, ça, c'est un travail en cours. C'est en cours. Et puis une autre question qui nous occupe depuis quelque temps, comment définir, comment montrer justement qu'un nom de domaine a été suspendu parce que les données ne sont pas exactes? La question que le titulaire en soit conscient.

Et puis, mettre un terme aux travaux de l'équipe chargée d'établir la portée des travaux sur l'exactitude. Alors, il y a en fait une petite phrase qui manque. Je vais en fait vous lire la logique ou le démon qui reprend la logique. À la fin, on nous dit qu'il est important que le fait d'aller de l'avant et la recommandation de la petite équipe de mettre fin aux travaux de l'équipe chargée de la portée ne va pas évidemment mettre fin au besoin de poursuivre les travaux sur ce thème, mais c'est vrai que pour l'instant, nous n'envisageons pas

ou nous ne recommandons pas de mettre en place une autre équipe.

Nous recommandons que, en fait, le Conseil de la GNSO se saisisse de cette question et renvoie la question devant la petite équipe ou son successeur. Donc voilà, la question est maintenant devant le conseil, question de pouvoir avancer plus rapidement. Donc je voulais vous rassurer, ce n'est pas qu'on veuille se débarrasser des mécanismes pour travailler sur la question. Au contraire, nous le faisons pour essayer justement d'avancer plus rapidement sur la question de l'exactitude. C'est la raison pour laquelle on revient vers le Conseil de la GNSO. Donc voilà, si vous vous adressez à des membres du Conseil de la GNSO, sachez que vous vous adressez au bon interlocuteur. J'ai fait en moins de trois minutes.

OWEN FLETCHER

Merci beaucoup. Sarah.

SARAH WYLD

Oui, je suis Sarah, vice-présidente pour la politique pour le groupe de représentants des bureaux d'enregistrement. Je travaille au sein de Tucows à Toronto et je vais vous parler de la perspective des bureaux d'enregistrement. Merci d'avoir mis ma présentation à l'écran. Première planche. Peut-être pas celle-ci, La deuxième.

Alors voilà ce que je vais aborder. Aperçu. Qu'est-ce que cela veut dire en fait que l'exactitude des données d'enregistrement? Quelles sont les obligations que les bureaux d'enregistrement ont

déjà mis en place, et puis les exigences au niveau contractuel et les obligations de politiques. Et puis, nous passerons vraiment au fonctionnement concret. Une planche suivante. Merci beaucoup. Donc transparent suivant. Oui, j'aurais dû éviter de faire ces transparent titre.

Alors données d'enregistrement précises. Alors cela permet évidemment de contacter le titulaire du domaine concernant des informations importantes concernant leur compte. Alors on peut leur dire : Voilà, nous avons un nom de domaine, voilà les données dont nous disposons. S'il y a un problème, si vous devez renouveler, par exemple, le domaine, les données exactes nous permettent effectivement d'avoir suffisamment d'informations sur l'identité du titulaire pour passer un contrat, et c'est essentiel pour notre relation contractuelle. Transparent suivant. Transparent suivant, disais-je. Ça tarde un petit peu. Est-ce qu'on peut passer au transparent suivant? Peut-être. Merci. Merci beaucoup.

Il y a deux aspects pour ce qui a trait à l'exactitude des données d'enregistrement dont nous tenons compte. Tout d'abord, nous avons la validation. La validation signifie qu'il faut s'assurer que toutes les exigences, les données exigées soient bien soumises sous un format adéquat. Les courriels doivent avoir, par exemple l'arobase. Le numéro de téléphone doit être formaté correctement. C'est ce que l'on appelle l'exactitude syntaxique, l'exactitude de syntaxe.

Et puis, il y a l'exactitude opérationnelle. On s'assure que les données d'enregistrement fonctionnent, que nous pouvons vraiment contacter et interagir avec le titulaire du domaine en utilisant les données que ce dernier nous a soumis. La politique de l'ICANN exige que le bureau d'enregistrement contacte le titulaire du nom de domaine et reçoive une réponse affirmative pour considérer en fait que ces données ont été vérifiées. Donc, la validation pour s'assurer que le format soit correct. La vérification pour s'assurer que ces données fonctionnent. Transparent suivant.

Et encore planche suivante. Alors, il y a beaucoup de planches ici dans cette partie de ma présentation. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails. J'espère en fait que vous recevrez en fait cette présentation plus avant, question que vous puissiez la lire dans les textes, si ça vous intéresse. Alors, nous avons un contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement.

C'est le contrat entre le bureau d'enregistrement et l'ICANN qui nous permet en fait de fonctionner et de fournir des gTLD. Et dans le cadre de ce contrat, en fait, il y a une exigence qui est passé au titulaire du nom qui est obligé de fournir des données de contact exactes et fiables au bureau d'enregistrement. Et si ce titulaire déménage ou change d'email, il doit fournir cette information au bureau d'enregistrement dans les six jours qui suivent le changement.

Alors, ça, c'est une planche où il y a en fait une coquille. Au début du paragraphe, il devrait figurer... En fait, je devrais mettre le mot

inexact et non pas exact. Si le titulaire du domaine soumet des informations inexactes et non pas exactes et non fiables, ou ne met pas à jour ces informations dans les sept jours après un changement, le domaine doit répondre aux demandes de régulation dans les 15 jours. Sinon, le domaine est suspendu ou il est tout simplement supprimé. Puis, nous avons le programme d'exactitude des données d'enregistrement. Cela fait partie de l'accord d'accréditation du bureau d'enregistrement. Et c'est là que l'on se penche sur les détails de la validation et de la vérification à nouveau. On fait référence ici au calendrier de finalisation de la vérification. Poursuivons alors.

FABIEN BETREMIEUX

C'est l'équipe de soutien du GAC. Donc, on écoute vos demandes, mais il y a un petit délai entre le moment où vous demandez de passer à la planche suivante et le moment où cela se produit.

SARAH WYLD

Donc il y a la politique d'exactitude des noms restaurés. Donc ça, c'est une politique qui est très ciblée.

Elle fait valoir que si un nom de domaine a été supprimé ou suspendu car les données étaient erronées ou non vérifiées, le nom de domaine ne peut pas être restauré dans la zone tant que les données ne sont pas mises à jour. C'est une politique en vigueur. Prochaine planche.

Alors je l'appelle toujours la politique de rappel du WHOIS. On l'appelle toujours le WHOIS. Donc tous les ans, le titulaire du nom de domaine doit être confronté à ses propres données d'enregistrement. On doit leur rappeler quelles sont les données qu'ils ont déclarées et on doit leur rappeler de les mettre à jour si ces données sont obsolètes.

Passons désormais au monde réel. Alors, pour ce qui est de l'exactitude syntaxique, il faut que le bureau d'enregistrement fasse en sorte que toutes les données soient fournies dans le format adéquat. On verra cela dans un instant. Pour ce qui est de l'exactitude opérationnelle, il faut que le bureau d'enregistrement envoie un courriel ou un SMS ou pourrait appeler le titulaire du nom de domaine et doit recevoir une réponse affirmative dans les 15 jours. Faute de quoi, le domaine est suspendu et le nom de domaine est retiré du fichier zone jusqu'à ce que la vérification soit accomplie. Prochaine planche.

Là, on voit un exemple de la façon dont l'exactitude syntaxique fonctionne. Alors, j'ai tenté d'enregistrer un nom de domaine avec une adresse électronique mal formatée. Je n'ai pas pu le faire, car la validation doit se produire avant le traitement de l'enregistrement. Merci. Puis l'on verra un exemple de révision opérationnelle. Donc, c'est un modèle. Ce n'est pas le véritable courriel ici. J'ai fait une présentation au nom du groupe de représentants des bureaux d'enregistrement, mais j'avais accès à cette plateforme. Donc, c'est un courriel qui est envoyé au titulaire du nom de domaine, et ils ont dit qu'il faut vérifier aussi

rapidement que possible. Il y a un lien sur lequel l'on peut cliquer, et ensuite il y a un bouton qui permet de confirmer que les données sont bien exactes. Enfin, les ressources.

Alors, c'est un des résultats de la petite équipe WHOIS, et c'est en discussion avec le groupe de représentants des bureaux d'enregistrement. Donc, il y a une fiche d'information sur l'exactitude qui a trait aux informations des opérateurs de registre, des bureaux d'enregistrement et des titulaires de noms de domaine. Il y a également une page Web à ce propos, et le RRSg a fourni des orientations quant aux informations sur de nombreux sujets. J'espère que ce sera très utile. Merci.

OWEN FLETCHER

Merci. Dr. Tyagi.

DEVESH TYAGI

Alors, nous sommes l'opérateur ccTLD du .in et nous voulons que le nom de domaine soit sûr, fiable et responsable. En alignement pour l'exactitude du WHOIS, l'Inde a lancé un processus de validation et de vérification robuste pour tous les nouveaux enregistrements depuis décembre 2023. Nous avons lancé une initiative qui a déjà donné de bons résultats pour tous les nouveaux noms de domaine.

On applique cela aux nouveaux noms de domaine. Donc nous avons vérifié les données des titulaires de nom de domaine, c'est-à-dire adresse, numéro de téléphone et adresse électronique. Ce

faisant, nous avons constaté, pendant les six premiers mois, nous avons vérifié 1,5 million d'entités et nous avons trouvé 60 000 domaines qui n'avaient pas des données exactes. Donc, cela représente 4 % du total, ce qui donne lieu à un déficit de confiance.

Sur ces 60 000 noms de domaine recueillis depuis 2023, on en a récupéré 8 000 par mois depuis 2023. Et puis au bout d'un moment, il n'y avait plus que 3 000 noms de domaine avec des informations inexactes qui étaient recueillies. Donc l'effort a été concluant. On a pu également quantifier une baisse des utilisations malveillantes notable pour ce qui est du domaine .in. Donc, ces efforts ont donné lieu à une réduction des utilisations malveillantes du DNS. Nous avons également mis en place une politique obligatoire, c'est-à-dire que tout cela doit s'appliquer obligatoirement à tous les nouveaux noms de domaine qui sont enregistrés.

Nous mettons en place également un système de détection d'anomalies alimenté par l'intelligence artificielle. Donc voilà, il y a un système de vérification croisée IA qui permet d'avancer les travaux, et il y a également des audits fondés sur le risque pour les bureaux d'enregistrement. Donc, il y a de la sensibilisation multilingue pour faire du domaine .in un modèle international de confiance envers les ccTLD.

Nous sommes conscients qu'il y a une discussion sur la participation volontaire des opérateurs de ccTLD pour le RDRS. Une telle participation, selon l'Inde, doit demeurer facultative et spécifique à chaque pays, afin que les flux de données ne se fassent

qu'entre participants consentants conformément au cadre juridique. L'Inde envisage d'avoir un RDRS distinct pour les ccTLD, où l'ICANN pourrait faciliter les efforts et les préférences en matière de partage des données. Cela devrait renforcer la confiance, la transparence et la coopération transfrontalière licite.

En conclusion, l'Inde estime que l'exactitude des données WHOIS, que la vérification et que le partage de données sécurisées fonctionnent et peuvent conjointement améliorer la confiance envers le DNS. Nous nous engageons avec NIXI à bâtir un système transparent et sûr pour le monde numérique. Merci.

OWEN FLETCHER

Bon, on a dépassé un peu le temps qui nous était imparti. Donc il n'y aura pas de session questions-réponses. Peut-être que l'on doit évoquer un peu le communiqué rapidement.

NICOLAS CABALLERO

Merci. On peut applaudir nos orateurs. Nous n'avons plus que cinq minutes pour quelques réflexions relatives au communiqué. Donc je te donne la parole, David.

DAVID BEDARD

Je pense que l'on peut directement donner la parole aux membres du GAC pour des réflexions quant au communiqué. On a couvert le RDRS, les requêtes urgentes et l'exactitude ainsi que la sensibilisation des responsables thématiques du GAC pour les

données d'enregistrement. Nous avons un projet de libellé sur ce point et on va tenter de le préparer pour le prochain communiqué.

NICOLAS CABALLERO

Alors, merci beaucoup. Nous n'avons plus que quatre minutes. Je recommande que nous mettions cela de côté pour l'instant et que nous incluons du texte sur le RDES et l'exactitude pour notre session à 4 h 30 aujourd'hui, si tout le monde veut bien en convenir, mais également pour donner suffisamment de temps aux délégations pour qu'elles puissent parler de cela en interne. A moins que vous ne vouliez que je le fasse maintenant? Mais bon, il n'y aurait que trois minutes et ça n'aurait pas de sens.

Je vois que tout le monde opine du chef. Nous pouvons lever la séance. Merci beaucoup. Merci à nos orateurs. Merci Paul, merci Dr. Devesh, Sarah et tout le monde. Pause-déjeuner et l'on se retrouve à 1 h 15 pour parler davantage de l'atténuation des utilisations malveillantes du DNS. Merci beaucoup et profitez de votre déjeuner.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]